

04 oct 2013 -11:26

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2013

Contrôle des denrées alimentaires présentes en pharmacie

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le contrôle des denrées alimentaires présentes en pharmacie ou dans l'établissement de grossistes-répartiteurs en médicaments.

Le projet vise à éviter les doubles contrôles de ces denrées alimentaires par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), toutes deux compétentes en la matière. Il donne ainsi compétence aux seuls agents de l'AFMPS de procéder au contrôle de denrées alimentaires et autres produits présents notamment en pharmacie ou chez les grossistes-répartiteurs.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2002 désignant les agents et personnes chargés de surveiller l'exécution des dispositions des lois, arrêtés et règlements de l'Union européenne qui relèvent des compétences de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et
ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris
et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>